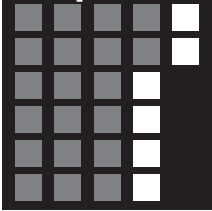


## Chapitre 20



# La clôture des comptes dans les sociétés de capitaux

## Solutions

**Questions**

1. Le principal avantage des sociétés de capitaux est de limiter la responsabilité des associés.
2. La société à responsabilité limitée.
3. L'assemblée générale, le conseil d'administration, l'organe de contrôle. L'assemblée générale.
4. La responsabilité des actionnaires est limitée au montant de leur apport.
5. Le capital-actions doit être de Fr. 100'000.– au minimum, dont le 20%, mais au moins Fr. 50'000.– doit être libéré (versé).
6. La différence essentielle est que le bon de participation ne donne pas le droit de vote.
7. Pour suivre les profondes mutations qu'a connues l'économie ces dernières années. Pour améliorer la position des actionnaires, adapter la structure du capital au marché et moderniser l'assemblée générale.
8. L'assemblée générale n'est pas entièrement libre en matière de répartition du bénéfice. Elle doit respecter les prescriptions légales du CO.
9. En vertu de l'article 725 CO, le conseil d'administration doit convoquer immédiatement une assemblée générale et lui propose des mesures d'assainissement.
10. Les associés sont tenus solidairement de toutes les obligations de la société, mais jusqu'à concurrence seulement du montant du capital social inscrit (art. 802 al. 1 CO).
11. Selon l'article 811 CO, tous les associés gèrent et représentent la société collectivement s'il n'en est pas disposé autrement.
12. Pour répondre aux besoins économiques actuels et rendre ce type de société plus attractif.
13. Essentiellement aux petites entreprises car le montant minimal est de Fr. 20'000.- et les associés n'engagent pas leur responsabilité personnelle.

**Exercices**

1. a) La réserve générale de 40'000 représente le 20% du capital-actions libéré. Le capital-actions est donc de  $40'000 * 100/20 = 200'000$ .
- b) A possède le 51% du capital-actions, soit  $200'000 * 0,51 = 102'000$ . Comme les actions sont de 1'000 nominal, il en possède 102.
- c) La première attribution obligatoire destinée à la réserve générale représente le 5% du bénéfice de l'exercice. Le bénéfice de l'exercice est donc de  $1'200 * 100/5 = 24'000$ .

**Exercices**

2. 1. Troisième solde 255'000

– Superdividende, 14% du capital libéré	224'000				
– Réserve générale, 10% du superdividende	22'400		246'400		
Nouveau bénéfice reporté			8'600		

1% de superdividende: 1% de 1'600'000 = 16'000 + 10% à la réserve générale, soit 17'600.  
 Calcul du taux: 255'000: 17'600 = 14,48% arrondi au % = 14%.

2. Il n'était pas nécessaire de procéder à cette première attribution de 5% du bénéfice de l'exercice à la réserve générale, dans la mesure où celle-ci dépasse le 20% du capital-actions libéré: 380'000 \* 100/20 = 1'900'000 (art. 671 al. 1 CO).

3.

N°	Comptes à		Libellés	Sommes	
	débiter (emplois)	créditer (sources)			
1.a	9001 Résultat global	⊗	2991 Bénéf. de l'exercice ▲ +	Virement du bénéfice global	80'000
1.b	2991 Bénéfice de l'ex.	– ▲	2992 Bénéfice du bilan ▲ +	Virement du bénéfice de l'ex.	80'000
2.	2990 Bénéfice reporté	– ▲	2992 Bénéfice du bilan ▲ +	Virement du bénéfice reporté	200
3.	2992 Bénéfice du bilan	– ▲	2900 Réserve générale ▲ +	Attribution à la réserve générale	5'800
4.	2992 Bénéfice du bilan	– ▲	2230 Dividendes N ▲ +	Attribution aux dividendes	60'000
5.	2992 Bénéfice du bilan	– ▲	2220 Tantièmes ▲ +	Attribution aux tantièmes	4'000
6.	2992 Bénéfice du bilan	– ▲	2914 Réserve de crise ▲ +	Attribution à la réserve de crise	4'000
7.	2992 Bénéfice du bilan	– ▲	2990 Bénéfice reporté ▲ +	Virement du solde du bénéfice	6'400
8.	2990 Bénéfice reporté	– ▲	9101 Bilan final ☒	Virement au bilan final	6'400

4. 1. Solde du bénéfice non réparti en N.

2. Tableau de répartition:

Bénéfice de l'exercice		360'000	
+ Bénéfice reporté de l'exercice précédent		3'500	
= Bénéfice résultant du bilan		363'500	
– 5% du bénéfice de l'exercice à la réserve légale		18'000	
= Premier solde		345'500	
– 5% de dividende sur le capital-actions libéré		100'000	
= Deuxième solde		245'500	
– Tantième	40'000		
– Autres réserves	20'000		
	60'000		
– 10% des attributions à la réserve générale	6'000	66'000	
= Troisième solde		179'500	
– 8% du capital-actions libéré comme superdividende	160'000		
– 10% du superdividende à la réserve générale	16'000	176'000	
= Nouveau bénéfice reporté		3'500	

Détermination des tantièmes:

Complément proportionnel en N: 26'000 pour un CA de 2'600'000, soit 1%.

Pour N + 1: 8'000 + 1% de 3'200'000 = 40'000.

Calcul du superdividende:

1% de superdividende: 1% de 2'000'000 = 20'000 + 10% à la réserve générale, soit 22'000

Calcul du taux: 179'500 : 22'000 = 8,16% = 8%

## 3. Journal :

N°	Comptes à		Libellés	Sommes
	débiter (emplois)	créditer (sources)		
1.a	9001 Résultat global	⊗ 2991 Bénéf. de l'exercice ▲ +	Virement du bénéfice global	360'000
1.b	2991 Bénéfice de l'ex.	- ▲ 2992 Bénéfice du bilan ▲ +	Virement du bénéfice de l'ex.	360'000
2.	2990 Bénéfice reporté	- ▲ 2992 Bénéfice du bilan ▲ +	Virement du bénéfice reporté	3'500
3.	2992 Bénéfice du bilan	- ▲ 2900 Réserve générale ▲ +	Attribution à la réserve générale	40'000
4.	2992 Bénéfice du bilan	- ▲ 2230 Dividendes N ▲ +	Attribution aux dividendes	260'000
5.	2992 Bénéfice du bilan	- ▲ 2220 Tantièmes ▲ +	Attribution aux tantièmes	40'000
6.	2992 Bénéfice du bilan	- ▲ 2910 Autres réserves ▲ +	Attribution aux autres réserves	20'000
7.	2992 Bénéfice du bilan	- ▲ 2990 Bénéfice reporté ▲ +	Virement du solde du bénéfice	3'500
8.	2990 Bénéfice reporté	- ▲ 9101 Bilan final ◻	Virement au bilan final	3'500
9.	2230 Dividendes N	- ▲ 2206 AFC (Fisc) ▲ +	Impôt anticipé 35 %	91'000

## 4. Bilan au 31.12.N+ 1 après répartition :

<i>Capitaux propres</i>	
Capital	2'000'000
Réserve générale	265'000
Autres réserves	370'000
Bénéfice reporté	3'500

## 5. Tableau de répartition :

Bénéfice de l'exercice		210'000
+ Bénéfice reporté de l'exercice précédent		<u>10'000</u>
= Bénéfice résultant du bilan		220'000
- 5 % du bénéfice de l'exercice à la réserve légale		<u>10'500</u>
= Premier solde		209'500
- 5 % de dividende sur le capital-actions libéré		<u>75'000</u>
= Deuxième solde		134'500
- Tantième	15'000	
- Fonds en faveur du personnel	15'000	
- Fonds de l'enfance	<u>20'000</u>	
	50'000	
- 10 % des attributions à la réserve générale	<u>5'000</u>	55'000
= Troisième solde		79'500
- 4 % du capital-actions libéré comme superdividende	60'000	
- 10 % du superdividende à la réserve générale	<u>6'000</u>	66'000
= Nouveau bénéfice reporté		<u>13'500</u>

1 % de superdividende : 1 % de 1'500'000 = 15'000 + 10 % à la réserve générale, soit 16'500.

Calcul du taux : 79'500 : 16'500 = 4,81 % = 4 %

Journal :

N°	Comptes à		Libellés	Sommes
	débiter (emplois)	créditer (sources)		
1.a	9001 Résultat global	⊗ 2991 Bénéf. de l'exercice ▲ +	Virement du bénéfice global	210'000
1.b	2991 Bénéfice de l'ex.	- ▲ 2992 Bénéfice du bilan ▲ +	Virement du bénéfice de l'ex.	210'000
2.	2990 Bénéfice reporté	- ▲ 2992 Bénéfice du bilan ▲ +	Virement du bénéfice reporté	10'000
3.	2992 Bénéfice du bilan	- ▲ 2900 Réserve générale ▲ +	Attribution à la réserve générale	21'500
4.	2992 Bénéfice du bilan	- ▲ 2230 Dividendes N ▲ +	Attribution aux dividendes	135'000
5.	2992 Bénéfice du bilan	- ▲ 2220 Tantièmes ▲ +	Attribution aux tantièmes	15'000
6.	2992 Bénéfice du bilan	- ▲ 2670 Fonds personnel ▲ +	Attribution au fond personnel	15'000
7.	2992 Bénéfice du bilan	- ▲ 2680 Fonds de l'enfance ▲ +	Attribution au fond de l'enfance	20'000
8.	2992 Bénéfice reporté	- ▲ 2990 Bénéfice reporté ▲ +	Virement du solde du bénéfice	13'500
9.	2290 Bénéfice reporté	- ▲ 9101 Bilan final ☐	Virement au bilan final	13'500
10.	2230 Dividendes N	- ▲ 2206 AFC (Fisc) ▲ +	Impôt anticipé 35 %	47'250

## 6. Tableau de répartition :

Bénéfice de l'exercice		210'000
+ Bénéfice reporté de l'exercice précédent		<u>10'000</u>
= Bénéfice résultant du bilan		220'000
- 5 % du bénéfice de l'exercice à la réserve légale		<u>0</u>
= Premier solde		220'000
- 5 % de dividende sur le capital-actions libéré		<u>40'000</u>
= Deuxième solde		180'000
- Tantième	30'000	
- Fonds de secours	<u>30'000</u>	
	60'000	
- 10 % des attributions à la réserve générale	6'000	<u>66'000</u>
= Troisième solde		114'000
- 12 % du capital-actions libéré comme superdividende	96'000	
- 10 % du superdividende à la réserve générale	<u>9'600</u>	<u>105'600</u>
= Nouveau bénéfice reporté		<u>8'400</u>

1 % de superdividende : 1 % de 800'000 = 8'000 + 10 % à la réserve générale, soit 8'800.

Calcul du taux : 114'000 : 8'800 = 12,95 % = 12 %

## 7. Zed SA

La SA peut détenir ses propres actions à la valeur nominale jusqu'à un montant égal au 10% du capital-actions (art. 659 al. 1 CO). La SA doit vendre les actions en trop ou les annuler (ici la solution choisie a été de les vendre) et créer une réserve pour actions propres égale au montant des titres possédés (art. 659a al. 2 CO).

Actifs divers	1'540	Dettes	900
Actions Zed	60	Capital-actions	600
		Réserves légales	30
		Autres réserves	10
		Réserves actions propres	60
	<u>1'600</u>		<u>1'600</u>

Yxe SA

La perte est compensée par dissolution de la réserve générale (art. 671 al. 3 CO). Comme c'est insuffisant et que l'immeuble a été sous-évalué (il y a eu création de réserves latentes pour 900), on peut le réévaluer pour compenser la perte, comme le permet la loi (art. 670 al. 1 CO).

Bilan de Yxe SA			
Actifs divers	3'800	Dettes	4'000
Immeubles	2'100	Capital-actions	1'800
		Réserves de réévaluation	100
	5'900		5'900

Enne SA

Les machines sont surévaluées, ce qui est interdit par la loi, car le bilan présenté, trop favorable, nuit aux intérêts des créanciers (art. 665 CO). Une fois le bilan corrigé, le montant des pertes est de 700; ce montant est supérieur à la moitié du capital-actions et des réserves légales. Le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale et proposer des mesures d'assainissement (art. 725 al. 1 CO).

Bilan de Enne SA			
Actifs divers	1'800	Dettes	1'700
Machines	200	Capital-actions	800
Perte	700	Réserves légales	200
	2'700		2'700

8. 1. Les frais de fondation ont été amortis de 20% pendant trois ans, soit de 60%. 28'800 représente donc 40% du montant de départ qui est de:  $28'800/40 \cdot 100 = 72'000$ .

2. Les actions au porteur sont entièrement libérées.

Coupon brut d'une action au porteur:  $500 \cdot 0,12 = 60$   
 – Impôt anticipé 35% = 21  
 Coupon net d'une action au porteur = 39

L'actionnaire possède:  $3'900/39 = 100$  actions au porteur.

3. Tableau de répartition:

Bénéfice de l'exercice		95'000
+ Bénéfice reporté de l'exercice précédent		5'000
= Bénéfice résultant du bilan		100'000
– 5 % du bénéfice de l'exercice à la réserve légale		4'750
= Premier solde		95'250
– 5 % de dividende sur le capital-actions libéré		36'000
= Deuxième solde		59'250
– 10 % du bénéfice de l'exercice comme tantième	10'000	
– 10 % des attributions à la réserve générale	1'000	11'000
= Troisième solde		48'250
– 6 % du capital-actions libéré comme superdividende	43'200	
– 10 % du superdividende à la réserve générale	4'320	47'520
= Nouveau bénéfice reporté		730

1 % de superdividende: 1 % de 720'000 = 7'200 + 10 % à la réserve générale, soit 7'920.

Calcul du taux:  $48'250 : 7'920 = 6,09\% = 6\%$

4. a) Le conseil d'administration.  
 b) L'assemblée générale.

9. 1. Tableau de répartition:

Bénéfice de l'exercice		50'000	
+ Bénéfice reporté de l'exercice précédent		<u>4'000</u>	
= Bénéfice résultant du bilan		54'000	
- 5 % du bénéfice de l'exercice à la réserve légale		<u>2'500</u>	
= Premier solde		51'500	
- 5 % de dividende sur 100'000 pour Dumont	5'000		
- 5 % de dividende sur 75'000 pour Gauchat	<u>3'750</u>	8'750	
= Deuxième solde		42'750	
- Réserve libre		<u>10'000</u>	
= Troisième solde		32'750	
- 17 % de superdividende sur 100'000 pour Dumont	17'000		
- 17 % de superdividende sur 75'000 pour Gauchat	<u>12'750</u>		
- 10 % du superdividende à la réserve générale	1'700	<u>31'450</u>	
= Nouveau bénéfice reporté		<u>1'300</u>	

1 % de superdividende: 1 % de 175'000 = 17'500 + 10 % à la réserve générale, soit 1'925.  
Calcul du taux: 32'750 : 1'925 = 17,01 % = 17 %

2. Montant reçu par chaque associé:

Dumont: (5'000 + 17'000) · 65 % = 14'300  
Gauchat: (3'750 + 12'750) · 65 % = 10'725

10. 1. Tableau de répartition:

Bénéfice de l'exercice		85'000	
+ Bénéfice reporté de l'exercice précédent		<u>12'300</u>	
= Bénéfice résultant du bilan		97'300	
- 5 % du bénéfice de l'exercice à la réserve légale		<u>4'250</u>	
= Premier solde		93'050	
- 5 % de dividende sur le capital social libéré		<u>30'000</u>	
= Deuxième solde		63'050	
- 9 % du capital social libéré comme superdividende	54'000		
- 10 % du superdividende à la réserve générale	<u>5'400</u>	59'400	
= Nouveau bénéfice reporté		<u>3'650</u>	

1 % de superdividende: 1 % de 600'000 = 6'000 + 10 % à la réserve générale, soit 6'600.  
Calcul du taux: 63'050 : 6'600 = 9,55 % = 9 %

2. Journal des écritures:

N°	Comptes à		Libellés	Sommes
	débiter (emplois)	créditer (sources)		
1.a	9001 Résultat global	⊗ 2991 Bénéf. de l'exercice ▲ +	Virement du bénéfice global	85'000
1.b	2991 Bénéfice de l'ex.	- ▲ 2992 Bénéfice du bilan ▲ +	Virement du bénéfice de l'ex.	85'000
2.	2990 Bénéfice reporté	- ▲ 2992 Bénéfice du bilan ▲ +	Virement du bénéfice reporté	12'300
3.	2992 Bénéfice du bilan	- ▲ 2900 Réserve générale ▲ +	Attribution à la réserve générale	9'650
4.	2992 Bénéfice du bilan	- ▲ 2230 Dividendes N ▲ +	Attribution aux dividendes	84'000
5.	2992 Bénéfice du bilan	- ▲ 2990 Bénéfice reporté ▲ +	Virement du solde du bénéfice	3'650
6.	2990 Bénéfice reporté	- ▲ 9101 Bilan final ☐	Virement au bilan final	3'650
7.	2230 Dividendes N	- ▲ 2206 AFC (Fisc) ▲ +	Impôt anticipé 35 %	29'400